



Luxembourg, le 25 août 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

« En dehors des visas touristiques et des permis de travail pour étrangers, il existe également des visas du type « work & travel » qui permettent à une personne non seulement de visiter le pays en question mais également d'y travailler pour une durée déterminée (6 ou 12 mois en général). Les conditions à satisfaire sont souvent liées à l'âge du requérant (en dessous de 30 ou 35 ans) et à ses capacités d'autofinancement. Ce type de séjour est populaire dans de nombreux pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Japon, les Etats-Unis ou encore le Chili.

A ce sujet j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes:

- Vos ministères reçoivent-ils des demandes d'information de jeunes personnes résidentes voulant voyager et travailler à l'étranger lors d'un tel séjour ?*
- Vos ministères sont-ils contactés par des personnes étrangères dans le but d'obtenir un visa du type « work & travel » pour le Grand-Duché?*
- Messieurs les Ministres peuvent-ils m'informer s'il existe des accords avec les pays en question, facilitant les démarches liées à un tel séjour ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Le cas échéant, Messieurs les Ministres comptent-ils entamer des démarches pour signer de tels accords ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



Gilles BAUM

Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu



Luxembourg, le 22 septembre 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire N° 2340 du Député Gilles Baum

Ad 1)

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont reçu directement et via d'autres administrations un nombre de demandes de jeunes luxembourgeois qui souhaitent utiliser cette formule et séjourner un an dans des pays énumérés par l'honorable Député. Il n'existe cependant pas de statistiques sur le nombre de demandes.

Ad 2)

Les ministères n'ont pas encore été contactés par des ressortissants étrangers à ce sujet.

Ad 3)

Actuellement il n'existe aucun arrangement avec un pays tiers.

Ad 4)

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes a entrepris les démarches nécessaires en vue de conclure de tels arrangements avec plusieurs pays. Des arrangements seront signés sous peu avec l'Australie et avec la Nouvelle-Zélande. Il faudra attendre l'accomplissement des formalités nécessaires avant de pouvoir bénéficier de ces arrangements.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse